

## **TIRAGE ORGANISÉ AU PROFIT DE CHANTIERS JEUNESSE**

**Numéro de licence : RACJ – No 414776**

### **Règlements du tirage**

Le tirage, organisé par Chantiers jeunesse, vise à ramasser des fonds pour compléter la saison 2011 de l'organisme.

#### **Durée de la vente des billets**

La vente des billets pour le tirage aura lieu entre le 7 mars 2011 et se terminera par le tirage au sort des prix qui aura lieu le 20 mai 2011 à 19h.

#### **Nombre de billets en circulation et coût du billet**

Un nombre limité de 750 billets seront émis pour ce tirage. Ils seront en vente au prix de 20.00\$ l'unité. Les chances de gagner dépendent du nombre de billets reçus par Chantiers jeunesse avant le tirage.

#### **Description des prix**

- 1<sup>er</sup> prix : un lot de 750\$ en argent (chèque)
- 2<sup>e</sup> prix : une paire de billet pour un match de hockey des Canadiens dans la section rouge au Centre Bell pour la saison 2011-2012 d'une valeur de 500\$
- 3<sup>e</sup> prix : un tableau à l'acrylique de Paul Desbiens **Crépuscule 2** - d'une valeur de 350\$ 
- 4<sup>e</sup> prix : un coffret de trois jeux vidéo d'une valeur de 250\$ (Choix parmi les jeux développés par Electronic Arts. Les consoles disponibles sont PC/MAC, Xbox 360, Playstation 3 et la Wii (dépendamment des jeux))
- 5<sup>e</sup> prix : un certificat-cadeau pour une journée entière de rafting pour deux personnes d'une valeur de 220\$
- 6<sup>e</sup> prix : trois lots de 150\$ en argent (chèque)

#### **Admissibilité**

Ce tirage s'adresse à toute personne âgée de 18 ans et plus, à l'exception des employés et des membres du conseil d'administration de Chantiers jeunesse, ainsi que leur famille immédiate.



## Comment participer?

Pour participer au tirage vous devez faire l'achat d'un billet de tirage. Les billets seront disponibles au bureau de Chantiers jeunesse au 4545 Pierre-de-Coubertin à Montréal. Il n'y a aucune limite d'achats de billets de tirage par personne.

## Détermination des gagnants

Les gagnants seront choisis par tirage au sort parmi les talons de billets reçus AVANT l'heure et date du tirage, soit le 20 mai 2011 à 19h.

Le tirage aura lieu aux bureaux de Chantiers jeunesse, au 4545 Pierre de Coubertin, Montréal, H1V 3R2, le 20 mai 2011 à 19h.

Les organisateurs du tirage informeront par téléphone les personnes déclarées gagnantes ainsi que la façon dont elles pourront prendre possession de leur prix et ce, avant le 30 novembre 2011, 17 heures.

L'annonce des gagnants sera également faite, à compter du 23 mai 2011, sur le site internet de Chantiers jeunesse à l'adresse suivante: [www.cj.qc.ca](http://www.cj.qc.ca) .

## Généralités

Les prix devront être acceptés tels que décernés et ne pourront être échangés, substitués à un autre prix ou transférés à une autre personne.

La décision des organisateurs du concours à cet effet est finale et sans appel.

Les personnes gagnantes dégagent les organisateurs du tirage de toute responsabilité quant à tout dommage qui pourrait découler de l'acceptation et de l'utilisation du prix.

### Chantiers jeunesse n'est pas responsable:

- des billets de tirage perdus, volés, retardés, détruits ou illisibles, incomplets ou mal complétés;
- de la perte, du vol ou de la mauvaise utilisation d'un prix;
- de tout dommage matériel, préjudice corporel ou malheur qui soit attribuable d'une façon quelconque à ce tirage ou ce prix.

En participant à ce tirage, toute personne gagnante autorise les organisateurs à diffuser leur nom sur le site Internet de Chantiers jeunesse.

Les personnes qui participent au concours reconnaissent avoir pris connaissance des présents règlements et acceptent de s'y conformer.

Tout conflit sera soumis à Chantiers jeunesse qui demandera avis à la Régie des Alcools, des Courses et des jeux afin de prendre une décision finale.

Aucun reçu fiscal ne sera émis à l'achat d'un billet (Règlement de l'Agence des douanes et du revenu du Canada).